

Q & A

Ski Valais Charity Bond Fonds CHF

1) Quel montant dois-je au minimum investir ?

Vous devez au minimum acquérir une part. Celle-ci coûte Fr. 1'000.- à la première émission.

2) Depuis quand le fonds existe-t-il?

La date officielle du lancement du fonds est le 20 novembre 2008.

3) Quel est le numéro de valeur du fonds ?

Le numéro de valeur du fonds est le 4535968 (ISIN: CH0045359681).

4) Que dois-je faire si je souhaite acquérir des parts du Ski Valais Charity Bond Fonds?

Vous vous rendez à votre banque et vous délivrez un ordre d'achat. Votre banque et la direction du Fonds font toutes les autres démarches pour vous.

5) Où puis-je obtenir plus d'informations sur ce fonds?

Vous les obtenez auprès de votre banque, auprès de la direction du fonds (Société suisse de placement, Markus Hafner, Tel. +41 58 205 37 65, E-Mail: markus.hafner@sgkfonds.com) ou auprès du groupe Aquila Investment AG (Luzius Fries, Tel. +41 58 680 60 99, E-Mail: info@aquilagroup.ch).

6) Que dois-je faire pour que les dons à la Fondation Ski Valais soient affectés à ce fonds?

En souscrivant aux parts, les détenteurs de parts accordent à la Fondation Ski Valais un droit limité d'usage aux parts qu'ils détiennent, qui correspond à la moitié des revenus annuels nets du fonds de placement distribués aux détenteurs de parts. Le montant correspondant est directement versé à la Fondation Ski Valais.

7) Comment puis-je être sûr que l'argent n'est pas utilisé à d'autres fins?

Dans le contrat du fonds, il est précisé que le produit de ce droit limité d'usage ne peut revenir qu'à la Fondation Ski Valais. Dans la réglementation, il est également indiqué clairement comment les gains sont utilisés.

8) Est-ce que la Fondation Ski Valais possède la moitié de mes parts au fonds?

Non. Vos parts sont votre propriété et reste à votre disposition. La Fondation Ski Valais n'a qu'un droit d'usage limité à la moitié des gains annuels qui vous sont versés. Ceux-ci incluent les intérêts, les dividendes et autres revenus, sans gains en capitaux, qui vous reviennent exclusivement.

9) Quand, respectivement à quel intervalle les gains nets sont distribués?

La distribution des montants nets obtenus a lieu normalement une fois par année, au plus tard 4 mois après la clôture de l'exercice comptable. Celui-ci débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

10) Le fonds a-t-il une durée déterminée?

Non, la durée du fonds est indéterminée.

11) Que se passe-t-il si je restitue mes parts?

Avec la restitution des parts à la banque dépositaire, le droit d'usage en faveur de la Fondation s'éteint automatiquement. Votre part à la valeur nette d'inventaire sera

calculée au prorata de l'écoulement de l'année (intérêts, dividendes, etc) et les intérêts courus vous reviennent intégralement.

12) Puis-je restituer mes parts à n'importe quel moment?

Vous pouvez restituer vos parts chaque semaine, le mardi. La demande doit être parvenue à la banque dépositaire de dépôt Clariden Leu au moins le même jour au plus tard à 12h00. La valeur nette d'inventaire qui sera prise en compte n'est pas encore connue au moment du passage de l'ordre. Elle sera calculée le jour ouvrable bancaire suivant à Zurich.

13) Que dois-je faire si je souhaite rendre mes parts?

Vous faites parvenir à votre banque, respectivement à la banque par laquelle vous avez souscrit à vos parts, une demande dans ce sens.

14) Quels frais seront mis à ma charge?

Vous payez une taxe de management annuelle de seulement 0.5% du montant déposé. Comme la société Aquila Investment AG renonce à la moitié de la management fee pour la bonne cause, vous bénéficiez de taxes très peu élevées. Pour vous, tous les autres coûts sont réglés.

15) Quel rendement va / doit atteindre ce fonds?

Ce fonds de placement a pour objectif de dégager un rendement qui s'aligne sur l'évolution du marché des obligations en francs suisses avec une surpondération en débiteurs étrangers. La priorité porte sur la sécurité du capital ainsi que sur la liquidité de la fortune du fonds. La valeur de l'inventaire peut varier rapidement selon l'état du marché. C'est pourquoi nous conseillons un investissement dans ce fonds à moyen voire à long terme (de 3 à 5 ans)

16) Pour quels investisseurs est prévu ce fonds?

Le Ski Valais Charity Bond Fonds CHF se destine à des investisseurs avec un horizon de placement à moyen-long terme (3 à 5 ans). Ces investisseurs sont prêts à accepter des fluctuations temporaires de la valeur nette d'inventaires des parts du fond et ne sont pas contraints à réaliser leur investissement à une date donnée.

17) Est-ce que ce placement est sûr?

La garantie du capital est au premier plan. La valeur de placement du fonds se base sur la politique de placement et la valeur de marché des placements. La valeur d'inventaire peut varier en fonction de la tendance boursière générale et l'évolution des titres inclus dans le portefeuille du fonds.

18) Est-ce que je récupère dans tous les cas ma mise de départ?

Il n'y a aucune garantie que l'investisseur, lors de la restitution des parts (à brève échéance) récupère l'intégralité de sa mise, parce que cela dépend de plusieurs facteurs, notamment la santé générale des marchés et l'évolution des titres du portefeuille du fonds.

19) Quels sont les risques?

Le Ski Valais Charity Bond Fonds CHF est un fonds simple sans risque particulier. Comme le fonds investit prioritairement en titres de créances et de droits-valeurs, il existe –comme pour toutes les obligations- un risque. Comme la part en monnaies étrangères du fonds de placement est limitée à un maximum de 30%, le risque monétaire du fonds de placement, par rapport à l'unité de compte, n'existe qu'à hauteur des transactions en monnaies étrangères. De manière générale, il existe en outre un risque de marché et d'émetteur pour les titres de créances et les droits-valeurs.

20) Dans quelles instruments de placement investit le fonds?

Le fonds investit prioritairement dans des obligations libellées en francs suisses ainsi que dans d'autres titres de créances rémunérateurs d'intérêts fixes ou variables d'entreprises à travers le monde. Dans un cadre clair de critères bien définis et dans une mesure limitée, le fonds peut aussi investir sa fortune dans des dérivés, des parts à d'autres placements collectifs, des instruments du marché monétaire, avoir à vue et à terme.

21) Où puis-je me renseigner quant à la valeur actuelle du fonds?

Ces prix sont publiés tous les jours sur la plate-forme internet www.swissfunddata.ch. D'autres publications ont lieu dans la Feuille officielle suisse du commerce (FOSC).

22) Quels impôts en résultent pour moi (si l'investisseur est domicilié en Suisse)?

La part de gains qui vous est versée annuellement est soumise à l'impôt anticipé de 35%. Ce montant peut être récupéré en le mentionnant dans sa déclaration d'impôts ou en présentant une demande de remboursement séparée. Quant à la moitié des gains alloués à la Fondation Ski Valais, elle n'est en principe pas imposable, étant destinée à un but d'intérêt public.